

Syndicat CGT ville d'Arles et CCAS

L'administration confirme à 99,99 % en répondant favorablement aux revendications des ATSEM

Présents à la réunion

Administration:

Jean-Yves PLANELL, Éric GATTE, Nathalie ARMAND, Isabelle ANDRIS,

Représentants du personnel :

FO : Patrick FERRE, Dominique SWALL

CFDT : Fattima LOUANCHI,

SDU : Brigitte RIGAL

CGT: Marcel BOUALAM, Francis AURRAN

Pour rappel : le mouvement des ATSEM a été greffé sur celui des auxiliaires de puériculture déclenché par le syndicat FO, alors même que la nature des revendications de ces deux filières étaient complètement différentes.

Les auxiliaires de puériculture étaient en attente de revalorisation de leur régime indemnitaire (revendication soutenue par la CGT dans le cadre d'une revalorisation générale pour les 3 catégories sur un plan pluriannuel à partir de 2017 conformément au protocole d'accord de 2010).

Les ATSEM (personnel des écoles) avaient, quant à elles, des revendications à faire relatives aux conditions de travail dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires. Celles-ci étaient principalement de travailler aux mêmes horaires que les enseignants, et de ne pas effectuer de missions liées aux activités périscolaires relevant de la filière animation.

La CGT a rencontré l'ensemble du personnel ATSEM et a porté leurs légitimes revendications auprès des élus et de l'administration par courrier en date du 26 janvier 2015.

Lors de la réunion avec l'administration du 3 février, la CGT a demandé d'organiser une rencontre entre les élus, l'administration, le personnel concerné et les 4 organisations syndicales, afin que les agents concernés puissent avoir la même information et ainsi dissiper tout malentendu.

Cette réunion s'est tenue le 12 février 2015 à 17h45 à la salle des fêtes.

L'administration et les élus ont été à l'écoute du personnel et ont réaffirmé leur volonté de répondre favorablement aux attentes des ATSEM, dans la mesure où le projet de création d'un découpage de deux zones serait validé par l'inspection académique. Sur ce sujet, la CGT sait que ce type de projet a déjà été accepté dans d'autres collectivités du département, c'est pour cette raison que le syndicat n'a pas cherché à durcir le mouvement.

L'administration était de bonne foi.

A l'issue de cette réunion les avis des ATSEM étaient partagés, certaines étaient dubitatives par rapport au propos entendus et à l'avis du syndicat FO. D'autres ATSEM, étaient d'avis d'attendre la réponse de l'inspection académique ainsi que la présentation du projet de service, élaboré en concertation avec le personnel et la direction.

Cette position était partagée et défendue par notre organisation syndicale.

En effet, il nous semblait inutile de faire perdre des heures de grève sur des revendications qui allaient aboutir par la concertation.

Une nouvelle réunion s'est tenue le 24 février 2015 entre l'administration et les 4 syndicats avec à l'ordre du jour, entre autres, le projet sur les rythmes scolaires.

L'administration a réitéré ses propos tenus lors de la réunion du jeudi 12 février 2015 : « dès que l'inspection académique aura donné son accord de façon officielle concernant la mise en place des 2 zones, décision dont l'administration considère acquise à 99, 99%, les Atsem travailleront deux journées longues de 7h30 à 17h30 et deux journées courtes de 7h30-15h30 ainsi que les mercredis matin. Deux autres rencontres sont prévues le 11 et le 18 mars 2015 puis un Comité Technique mi-avril ».

Le syndicat FO a annoncé au DGS lors de cette réunion qu'il était au courant que les deux zones étaient accordées par l'inspection académique depuis environ une quinzaine de jours.

Ce revirement, qui a surpris l'assemblée, a clos toute matière à défier les propos de l'administration, des élus et de la CGT.

Le syndicat CGT regrette le manque de dialogue social provenant de certains partenaires sociaux, qui ont élargi un conflit à d'autres revendications, sans avoir préalablement négocié et dont le seul but, nous semble t'il, était de construire un rapport de force pour faire plier l'administration concernant la revendication des auxiliaires de puériculture.

Les ATSEM auraient pu faire l'économie de ne pas se faire défalquer une heure de grève par jour alors que leurs revendications allaient aboutir.

Le personnel des écoles peut compter sur la CGT dans les prochaines réunions de travail afin de faire aboutir ses propres revendications dans les deux cadres d'emplois, celui des ATSEM et des agents TECHNIQUE.